

09 oct 2026 -15:28

Appartient à [Conseil des ministres du 9 octobre 2026](#)

Approbation du 9e Avenant à la Convention entre les pharmaciens et les organismes assureurs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'approbation du 9e Avenant à la Convention du 1er janvier 2022 entre les pharmaciens et les organismes assureurs.

Le premier objectif de cet avenant est de définir le cadre du remboursement de la prestation « CIP (prestation concertation interprofessionnelle) - Revue de la médication ». Depuis avril 2023, le service BUM revue de la médication dans les pharmacies belges est remboursé par l'INAMI pour les patients ambulatoires polymédiqués ayant besoin d'un conseil ou d'un suivi personnalisé. Ce type de revue comprend un entretien avec le patient, une évaluation des médicaments par le pharmacien et un retour d'information vers le médecin traitant.

Le projet d'arrêté royal vise quant à lui à d'octroyer un honoraire pour la prestation « CIP-Revue de la médication ». Il est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Le second objectif de l'avenant est d'ajouter la molécule « flurazépam » à la liste des molécules pour le programme sevrage aux benzodiazépines et produits apparentés, étant donné que ce médicament est à nouveau disponible sur le marché belge et qu'en tant que benzodiazépine, il doit également faire l'objet d'un programme de sevrage.

Approbation du 9ème avenant à la convention du 1er janvier 2022 entre les pharmaciens et les organismes assureurs, en exécution de l'article 51, § 1er, alinéa 3, de la loi relative à l'assurance soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 mars 2010 visant l'instauration d'honoraires pour la délivrance d'une spécialité pharmaceutique remboursable dans une officine ouverte au public

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge

Porte-parole (FR)

Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

billy.buyse@vandenbroucke.fed.be